

HISTORIQUE

L'histoire du Château des Comtes est très ancienne. Depuis 1430, quatre grandes familles de seigneurs s'y sont succédées (De la Barre, d'Enefière, Basta et Liedekerke). Au 14^e siècle, le site était un simple domaine d'exploitation. Il se transformera un siècle plus tard en donjon prolongé d'un corps de logis avant de devenir un manoir de plaisance au 18^e siècle. Ensuite, la propriété a continué d'être habitée par des fermiers. Deux faits historiques majeurs ont marqué les lieux : la venue du roi de Castille, futur Charles Quint, en 1516 et la prise du château par les gueux, appelés Hurlus, en 1579. Longtemps laissé à l'abandon, il ne subsiste aujourd'hui quasiment rien d'origine. Le Château des Comtes est le seul monument d'architecture civile de l'entité mouscronnoise antérieur au 19^e siècle. La Ville de Mouscron a cédé le château à l'État belge en 1969 pour y installer la Justice de Paix mais ce projet n'a jamais été réalisé. Pour un franc symbolique, le Gouvernement a finalement remis l'ensemble du site à la cité en 1998. Depuis, la commune s'est lancée dans un vaste projet de réhabilitation pour offrir une seconde jeunesse à ce fleuron du patrimoine local : inauguration du *Centre Marcel Marlier* en 2015, aménagements des abords en 2016 et 2017 et bientôt, réaffectation du logis en taverne.



SHOOTING PHOTO SUR LE SITE DU CHÂTEAU DES COMTES

Le site du Château des Comtes constitue un cadre exceptionnel pour organiser la séance photo de vos événements familiaux tels que votre mariage, le baptême ou la communion de vos enfants ou encore votre anniversaire. Néanmoins, tout *photo shoot* doit impérativement faire l'objet d'une demande écrite préalable adressée à :

Centre Marcel Marlier, dessine-moi Martine
Au Château des Comtes
Avenue des Seigneurs de Mouscron, 1
7700 MOUSCRON (B)
Tél.: +32(0)56/39.24.90.
centremarcelmarlier@mouscron.be

Le cas échéant, une autorisation écrite (aval du Collège Communal) vous sera délivrée dans les 3 semaines généralement. La Ville de Mouscron se réserve le droit de refuser un shooting photo si la date proposée perturbe les activités prévues sur le site.



SHOOTING PHOTO



SUR LE SITE DU
Château des Comtes

FOIRE AUX QUESTIONS



©Patricia H.



1 • Quelles informations doivent figurer sur ma demande ? (à introduire bien à l'avance)

- ▶ Votre nom et prénom
- ▶ Votre numéro de téléphone et votre adresse email
- ▶ Le type de *photoshoot* envisagé (mariage, réunion de famille, communion, baptême, etc.)
- ▶ Le nombre de personnes participant au *photoshoot*
- ▶ Minimum 3 propositions de dates et d'heures (de préférence entre 11h30 et 14h)

2 • Quelle utilisation puis-je faire de mes photos ?

Les photos prises sur le site du Château des Comtes ne peuvent être utilisées que dans le cercle strictement familial. Toute utilisation commerciale ou professionnelle doit faire l'objet d'une demande et d'une autorisation écrites préalables.

3 • Quid des shooting d'entreprise/ commerciaux ?

Ils sont autorisés uniquement sur le parking extérieur au site s'il y a une flotte de véhicules. Les sociétés ne peuvent pas en tirer profit.

4 • Quel est le prix pour organiser un shooting photo sur le site du Château des Comtes ?

Les séances photo en extérieur sont entièrement gratuites (maximum deux heures). Si un shooting est prévu à l'intérieur du *Centre Marcel Marlier*, la gratuité est accordée à :

- ▶ En cas de mariage : au photographe, au couple de mariés et aux éventuels invités (exemple : les témoins et filles d'honneur).
- ▶ En cas de baptême ou communion : au photographe, à l'enfant célébré, aux parents et au reste de la famille.
- ▶ En cas de réunion de famille : au photographe, à l'organisateur et au reste de la famille.
- ▶ En cas d'anniversaire ou d'anniversaire de mariage: au photographe, à la personne/couple fêtant son anniversaire et au reste de la famille.
- ▶ Veuillez prendre contact par téléphone si votre cas de figure ne se trouve pas ci-dessus.

Attention, le *Centre Marcel Marlier* ne peut garantir qu'aucun autre visiteur ne se trouvera dans le complexe pendant le *shooting*. Le lieu ne peut être privatisé et un accès hors des heures d'ouverture est exclu.

5 • Est-il possible de venir repérer les lieux avant le photoshoot?

Oui, mais pendant les heures d'ouvertures du site (www.centremarcelmarlier.be). A noter toutefois qu'un droit d'entrée sera réclamé pour visiter le *Centre Marcel Marlier*. Sachez qu'une galerie photos est cependant disponible sur le site internet.

Pour toute autre question : +32(0)56/39.24.90.

BON À SAVOIR

Photos autorisées dans le respect des lieux*	Photos non autorisées
À l'intérieur du <i>Centre Marcel Marlier</i> (sauf dans la salle polyvalente en cas d'exposition temporaire)	À l'intérieur du corps de logis (actuellement en travaux)
Dans la cour et devant la façade du <i>Centre Marcel Marlier</i> (véhicule interdit)	Sur la coursive ou la passerelle côté Avenue Reine Astrid
Devant la façade du corps de logis	Sur la pelouse à côté du parking Avenue des Seigneurs
Sur le sentier écologique autour du Château des Comtes dit «Les jardins»	* à condition de ne pas utiliser de matériel encombrant qui pourrait gêner la circulation du public (trépied, perche à <i>selfie</i> , dispositif d'éclairage, etc.)
Devant le portail du Château des Comtes	